



NOTE DE SYNTHÈSE N°3

OBJET : VOTE TAUX IMPOSITION 2022

RAPPORTEUR : Madame GALLOIS

EXPOSÉ

Il convient annuellement de fixer les taux d'imposition 2022.

Il est attendu les produits suivants pour l'année 2022 :

Impôt	Bases	Taux	Produit
Taxe foncière bâti	3 916 000	49.50	1 938 420€
Taxe foncière non bâti	15 100	92.63	13 987€

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu l'état de notification n° 1 259 COM des bases d'impositions prévisionnelles,

Considérant l'avis émis par le pré conseil le 5 Avril 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** l'application des taux d'imposition pour l'année 2022,
- **DE CHARGER** le Maire de procéder à la notification de cette